04 juillet 2025 - N° 25

BULLETIN MUNICIPAL DE **BEINHEIM**

Toutes les infos de votre commune

Sommaire

Actualités	**2 à 7 et 18/19**
Maison des Aînés	**8 à 10**
Informations paroissiales	**14 et 15**
Associations	**12/13 et 16/17**
Commerce	**11**
Petites annonces	**20**
Pharmacie de garde	**20**

L'équipe municipale souhaite à tous un agréable été et de bonnes vacances!

BEINHEIM

commune-beinheim.fr

Décès

Le 28 juin 2025 à Beinheim
Monsieur Jean Pierre BAHL à l'âge de 92 ans

Nos plus sincères condoléances à la famille en deuil

Naissance

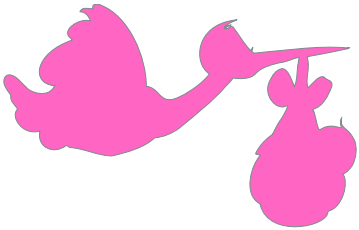

Est née à Wissembourg le 25 juin 2025
Eloïse COLIN
Fille de Frédéric COLIN et de Solange HERR

Réunion du Conseil Municipal mardi le 8 juillet à 19h30

Gemeinderatsitzung Am Dienstag den 8. Juli um 19.30 Uhr

Le JOB D'ETE, une véritable opportunité !

La période estivale approche et annonce des besoins en renfort au service technique pour l'entretien des espaces verts.
Assidu(e), motivé(e), dynamique et doté(e) d'un sens du service public :
Venez renforcer l'équipe en devenant agents saisonniers !
Profil :
18 ans – permis B obligatoire
Période : du 01 au 30 septembre 2025

Candidatures (lettre + CV) à envoyer par mail à claudia.spielberg@beinheim.fr en indiquant les périodes de disponibilité

Publication du bulletin municipal

Les administrés sont informés que la publication du bulletin d'information sera suspendue du 04 juillet au 22 août inclus.

Information 14 juillet 2025

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 10 heures à la salle Sicurani.
La remise des cadeaux aux jeunes nés en 2011 et la distribution des petits pains aux enfants jusqu'à 14 ans se fera à cette occasion.
Les personnes nouvellement arrivées dans la commune sont cordialement invitées au vin d'honneur qui sera servi après la cérémonie, la remise des prix aux sportifs méritants et du fleurissement.

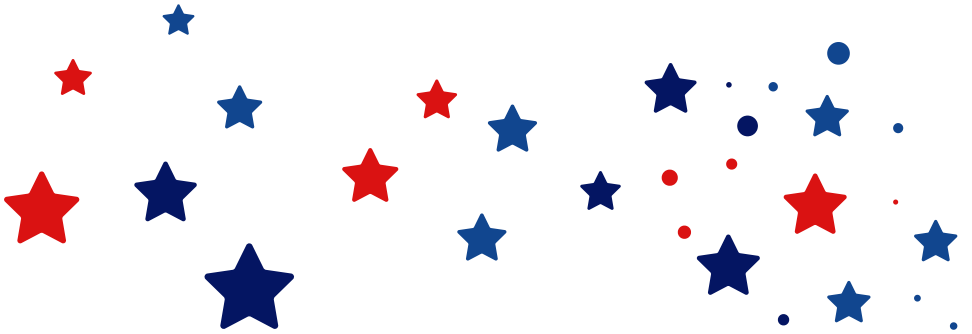

Campagne de l'UNICEF

En vue de sensibiliser le public au travail de l'UNICEF et afin d'obtenir de nouvelles adhésions une campagne de sensibilisation et de recherche de nouveaux soutiens en porte-à-porte aura lieu du 30 juin au 30 août.
Cette campagne ne fait en aucun cas l'objet d'une quête.

unicef

Bien vivre ensemble

Pour bien vivre ensemble cet été, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie … peuvent être des sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un excès ponctuel du bruit (travaux, fêtes …) pour éviter les plaintes et les désagréments d'une situation de voisinage tendue.

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis jusqu'à 18h. Le bruit est interdit les dimanches et jours fériés.

Gute Lebensregeln für den Sommer !

Um diesen Sommer glücklich zusammen zu verbringen, ist es wichtig, an die Nachbarn zu denken und ein paar Regeln zu beachten, die eigentlich von jedem von uns keine großen Anstrengungen verlangen!

Lärm, das Parken von Fahrzeugen, die Sauberkeit, Haustiere ... können Unstimmigkeiten verursachen. Es wird empfohlen, Ihre Nachbarn bei punktueller Lärmbelästigung (Bauarbeiten, Partys...) vorzuwarnen, um Beschwerden und die Unannehmlichkeiten einer angespannten Nachbarschaftssituation zu vermeiden.

Lärmintensive Arbeiten müssen auf die folgenden Stunden beschränkt werden:
Montag bis Freitag von 8 bis 12 Uhr und von 14 bis 19 Uhr, Samstags bis 18 Uhr. An Sonn- und Feiertagen ist Lärm verboten.

La saison de la baignade de l'Etang de la Chapelle est ouverte jusqu'au dimanche 31 août 2025.

Horaires d'ouverture pour la saison :
Lundi fermé
Mardi à vendredi de 13h à 20h
Samedi, dimanche et jour férié de 11h à 20h.
Ouvertures exceptionnelles :
lundi 14 juillet et lundi 25 août
Fermetures exceptionnelles :
mardi 15 juillet et vendredi 29 août

Les cartes familiales « baignade » seront refaites à neuf.
Le prix est de 10€ par famille pour la saison.
Pour l'établissement des cartes, il est indispensable d'apporter une photo de la personne qui souhaite se rendre à la baignade.
Les anciennes cartes de l'année 2024 devront être rendues à la mairie.

Les cartes familiales sont en vente au secrétariat de la mairie

Pass Jeune Grand Est/Grenzenlos : le voyage sans frontières

Destiné aux moins de 28 ans, ce pass permet de voyager en illimité dans les trains et autocars du réseau Fluo Grand Est, ainsi que dans les trains régionaux du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre… le tout pour seulement 29 € par mois ! Une opportunité idéale pour explorer les régions voisines et renforcer les liens franco-allemands.

En vente depuis le 4 juin 2025 : **https://www.ter.sncf.com/grand-est/tarifs-cartes/bons-plans/pass-jeune**

Les avantages

- **Voyages en illimité** dans les trains et autocars du réseau Fluo
- Valable dans les trains régionaux du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre.
- Jusqu'à 27 ans inclus
- Valable 1 mois
- Disponible en juillet et en août (soit 29€x2)
- **Seulement 29€ par mois**

Modalités de voyage

Pour voyager, il suffit de vous munir de votre Pass Jeune Grand Est Grenzenlos et de votre carte d'identité, à l'exception des trains en lien avec Paris.

Pour emprunter les trains ayant pour départ ou destination Paris, vous devez vous munir d'une réservation à 0€ disponible sur SNCF Connect (dans "Cartes TER Régionales", sélectionnez le tarif "Grand Est - Pass Jeune Grand Est Grenzenlos).

AGENDA

Lundi 07 juillet

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Couture 2,50 €
Bricolage 2,50 €

Mardi 08 juillet

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 09 juillet

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 10 juillet

10h00 Gym douce 2,50 €
14h00 Jeux/Chants 2,50 €

Vendredi 11 juillet

9h30 Bricolage 2,50 €
13h30 Peinture avec Xiaoming GE (sur inscription)

Lundi 14 juillet

Férié

Mardi 15 juillet

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 16 juillet

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 17 juillet

10h00 Gym douce 2,50 €
14h00 Jeux/Chants 2,50 €

Congé annuel du vendredi 19 juillet au vendredi 01 août inclus

À LA MAISON DES AINÉS

AGENDA

Lundi 04 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Couture 2,50 €
Bricolage 2,50 €

Mardi 05 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 06 août

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 07 août

10h00 Gym douce 2,50 €
14h00 Jeux/Chants 2,50 €

Vendredi 08 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Lundi 11 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Couture 2,50 €
Bricolage 2,50 €

Mardi 12 août

9h30 Couture 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 13 août

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 14 août

Fermeture exeptionnelle

Vendredi 15 août

Férié

AGENDA

Lundi 18 août

Fermé

Projet voile

Mardi 19 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier mosaïque - **Théorie (sur inscription)**

Mercredi 20 août

Fermeture hebdomadaire

Jeudi 21 août

10h00 Gym douce 2,50 €
14h00 Jeux/Chants 2,50 €

Vendredi 22 août

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier mosaïque - **Pratique (sur inscription)**

La Maison des Aînés est à la recherche de pots en terre cuite. Si des personnes n'en ont plus l'utilité merci de les déposer à la Maison des Aînés.

12 rue du presbytère - Tél. 03.88.86.36.56

Pour les 5-12 ans

CENTRE AERE

Au Poney-Club

Viens passer une semaine au grand air, entouré de poneys

Chaque jour, jeux, activités nature, bricolages, soins aux chevaux et 1H d'équitation adaptée à ton niveau. Une semaine pleine de découvertes, d'amusements et de complicié avec les poneys.

AU PROGRAMME

Les explorateurs de la nature — Du 7 au 11 Juillet de 9H à 16H

Tu vas apprendre à reconnaitre les plantes, les animaux et les insectes que l'on retrouve tout autour du Poney Club. Une connexion à la nature tot en s'amusant avec les poneys

P'tit soigneur — Du 21 au 25 Juillet de 9H à 16H

Une semaine pour apprendre à t'occuper du poney comme un vrai soigneur. Tu vas savoir reconnaitre ses émotions, veiller à son bien-être et apprendre à le préparer pour le monter.

Les petits reporters — Du 18 au 22 Aout de 9H à 16H

Une semaine pour vivre l'aventure d'un jeune journaliste, reportages, interviews, photo et expérimentation de l'équitation pour créer le petit journal du poney club

Renseignements et inscriptions au 06 24 72 58 20

TARIFS

1 JOURNEE CENTRE AERE	40 € (+10 € 8H-18H)	9H-16H REPAS TIRE DU SAC
1 SEMAINE CENTRE AERE	190 € (+10€/jour 8H-18H)	9H-16H REPAS TIRE DU SAC
2 SEMAINES CENTRE AERE	360 € (+10€/jour 8H-18H)	9H-16H REPAS TIRE DU SAC
3 SEMAINES CENTRE AERE	500 € (+10€/jour 8H-18H)	9H-16H REPAS TIRE DU SAC

25 €

BALADE A PIED AVEC TON PONEY PREFERE

LE 14 JUILLE
LE 15 AOUT
DE 9h A 11H

Découvrir l'exterieur, sans selle ni cavalier sur le dos. Un moment simple, authentique, pour prendre le temps d'etre ensemble et developper la complicité avec ton poney

BEINHEIM
13
JUILLET
ENTRÉE GRATUITE
GUINGUETTE OPEN AIR
FEU D'ARTIFICE A 22H30
ANIMÉE PAR LES
SCHATZI
SCHATZI
START 18H00
RESTAURATION
SUR PLACE
METEOR
DES BIÈRES ET DES HOMMES DEPUIS 1640
LES CHAUDIÈRES
EN CAS DE MAUVAIS TEMPS
SALLE POLYVALENTE ET CHAPITEAU
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Les Amis de la Pétanque

Dimanche 14 Juillet 2025

Au terrain de la Salle Polyvalente de BEINHEIM

Concours de Pétanque Doublettes

(4 parties + finale éventuelle)

Ouvert à tous les Joueurs non licenciés,

Pour les membres du club : un licencié associé à un non licencié

Inscription à partir de 9 heures 30

Début du Concours à 10 heures 30

Buvette et Restauration (sur réservation) : Coquelet rôti – frites – salade – dessert à 16€/personne

Privilégiez l'inscription par e-mail : beinheimpc@gmail.com, en précisant les noms et prénoms des joueurs de chaque équipe ainsi que l'association ou commune de rattachement

Ou auprès de Patrick tél. : 06 89 12 58 03

Ou au club, aux heures d'ouverture

Délai de rigueur le 07/07/24

✂ .....

Nom - Prénom ou Association : .....

☐ Participe au concours : .....Nombre d'équipes : .....

☐ Participe au repas : .....Nombre de repas : ..... x 16€ = ...

MESSES DU MOIS DE JUILLET

Samedi 05 juillet
18h00 Sainte Messe à EBERBACH

Dimanche 06 juillet
9h15 Seltz - Sainte Messe à Beinheim pour les défunts BUSCH René et Antoinette et PHILIPPS Eugène, Marie et Roger
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 11 juillet
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 12 juillet
18h00 Sainte Messe à Niederroedern

Dimanche 13 juillet
09h15 Sainte Messe à Kesseldorf
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 18 juillet
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 19 juillet
18h00 Sainte Messe à Schaffhouse

Dimanche 20 juillet
09h15 Sainte Messe à Beinheim
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 25 juillet
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 26 juillet
18h00 Sainte Messe à Eberbach

Dimanche 27 juillet
09h15 Sainte Messe à Niederroedern (Fête Patronale)
10h30 Sainte Messe à Seltz

MESSES DU MOIS DE AOUT

Vendredi 01 août
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 02 août
18h00 Sainte Messe à Kesseldorf

Dimanche 03 août
09h15 Sainte Messe à Niederroedern
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 08 août
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 09 août
18h00 Sainte Messe à Niederroedern

Dimanche 10 août
09h15 Sainte Messe à Schaffhouse
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 15 août
09h15 Sainte Messe à Schaffhouse
ASSOMPTION 10h30 Sainte Messe à Seltz

Samedi 16 août
18h00 Sainte Messe à Beinheim

Dimanche 17 août
09h15 Sainte Messe à Eberbach
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 22 août
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 23 août
18h00 Sainte Messe à Kesseldorf

Dimanche 24 août
09h15 Sainte Messe à Niederroedern
10h30 Sainte Messe à Seltz

Vendredi 29 août
19h00 Sainte Messe à Beinheim

Samedi 30 août
18h00 Sainte Messe à Eberbach (Fête Patronale)

Dimanche 31 août
09h15 Sainte Messe à Beinheim
10h30 Sainte Messe à Seltz

OFFRE D'EMPLOI

Détails de l'offre

Contrat : CDI
Temps de travail : 35h hebdo

Date de début : 18/08/2025

Diplôme / Qualification attendue

Titulaire D.E. Auxiliaire de puériculture exigé

Expérience

Vous détenez le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture. Pourquoi ne viendriez-vous pas découvrir notre association ? Faites le pas !

Nous recherchons **un-e Auxiliaire de puériculture** pour rejoindre l'équipe de la crèche de **BEINHEIM**, dans le cadre d'un **CDI à temps plein**.

Poste à pourvoir à partir du 18/08/2025.

Vous débutez dans le métier ? Peu importe. Nous recherchons une personne motivée qui saura parfaitement s'intégrer à l'équipe et se responsabiliser par rapport à ses tâches.

Missions & Tâches

Vous serez en relation directe avec l'enfant et sa famille. Vous veillerez au bien-être quotidien des enfants dont vous aurez en charge et vous assurerez un rôle d'éducation et de stimulation afin de favoriser le développement harmonieux du jeune enfant ainsi que la structuration de sa personnalité.

Sous la responsabilité de la direction de la structure d'accueil, vous interviendrez sur les missions telles que :

- Chercher à identifier et à subvenir aux besoins de l'enfant et du groupe au niveau physique, psychique, affectif et éducatif.
- Effectuer les soins qui en découlent
- Entretenir un environnement propre et stimulant auprès des enfants
- Contribuer à la détection des problèmes d'ordre médical et social
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir transmettre les informations à la suppléante, à la directrice
- Participer à la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Savoir-être

- Vous avez le sens de l'accueil, de l'écoute
- On vous reconnaît une attitude positive et dynamique
- Vous avez le sens des responsabilités

- Vous êtes force de propositions
- Vous vous impliquez dans un travail d'équipe et avez un esprit collectif.
- Pour vous, la ponctualité est de mise !

Compétences attendues

- Vous veillerez au respect des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur
- Vous avez connaissance du développement et du rythme de l'enfant
- Vous faites preuve de rigueur, d'organisation et d'initiative.
- Votre imagination et vos aptitudes à l'animation sont complétées par un grand sens des responsabilités, une rigueur et une attention de tous les instants.
- Le projet de fonctionnement de la structure d'accueil n'a plus de secret pour vous !

Atouts de l'ALEF

- Accompagnement dans la prise de poste
- Prise en charge à 50% de vos frais de transport en commun
- Mutuelle complémentaire santé avec une prise en charge de 50% du tarif de base
- Prévoyance
- Jours de congé supplémentaires
- A l'embauche, possibilité de valorisation de l'expérience par des points de reconstitution de carrière se rajoutant à la rémunération de base
- Avantages CSE
- Accès à la formation professionnelle, sous conditions.

Salaire

2160€ brut mensuel

L'association

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Le 20 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

BAIGNADES EN GRAND EST

LANCEMENT DE LA SAISON ESTIVALE 2025 : L'ARS PUBLIE LE CLASSEMENT DE LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE REGLEMENTÉES DANS LA REGION

Pour permettre au grand public de trouver un environnement de baignade de qualité, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est organise le contrôle des sites de baignade de notre région et publie chaque année un classement[1] de la qualité des eaux de ces sites. 92% des sites de baignade de notre région disposent d'une eau de bonne ou d'excellente qualité au regard des normes européennes.

QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE EN GRAND EST : LE CLASSEMENT DES SITES

Le classement des sites est établi en fonction des résultats de prélèvement d'eau effectués sur les 4 dernières années (2021 à 2024). Ce mode de classement est ainsi représentatif de la qualité de l'eau du site et de sa réelle vulnérabilité naturelle.

Sur les **73 lieux de baignade naturelle surveillés, et non réservés à l'usage exclusif de la clientèle d'établissements de tourisme** (ex : campings, hôtels,), ce classement montre **pour l'année 2024 que 61 sont classés en excellente qualité (84%), 6 classés en bonne qualité (8%),** 3 classés en qualité insuffisante et 2 non classés (*ouverture en 2024 et/ou nombre d'analyses insuffisant*). À noter qu'une baignade dite « artificielle » est également contrôlée et accessible au public mais n'est pas soumise au classement européen.

D'autres sites mis à disposition des usagers d'établissements de tourisme font l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par l'ARS. L'ensemble des analyses et le classement de ces sites sont accessibles sur le site national www.baignades.gouv.fr

- **Consultez l'annuaire 2025** des sites de baignades ouverts au public et non réservés à l'usage exclusif de la clientèle d'établissements de tourisme **en cliquant ici**.
- Retrouvez la localisation, les équipements, le profil, le classement et les derniers résultats d'analyse disponibles de tous les sites de baignade **pour la saison en cours** sur le site national : **www.baignades.gouv.fr**

LE CONTROLE DE LA QUALITÉ DES SITES DE BAIGNADE RÉGLEMENTÉS

Pour évaluer la qualité des eaux, les sites réglementés sont régulièrement surveillés par les exploitants des sites de baignade et les équipes de l'ARS. L'exploitant du site de baignade réalise quotidiennement une surveillance de la qualité de l'eau (observations, analyses physico-chimiques) et veille à l'absence de risque sanitaire pour les usagers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Avant l'ouverture et tout au long de la saison, l'ARS diligente les analyses de contrôle de la qualité de l'eau, qui portent sur la recherche paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Le contrôle peut être renforcé, en particulier sur les sites pour lesquels une vulnérabilité à des pollutions naturelles (cyanobactéries…), accidentelles ou chroniques, aurait été mise en évidence, notamment dans **les profils de baignade**[2].

Si la sécurité sanitaire des baigneurs n'est pas assurée, l'ARS peut demander temporairement la fermeture des sites de baignades pour rechercher les causes de pollution. Les analyses du contrôle sanitaire doivent être affichées à la vue du public sur les sites de baignade.

Avant de se rendre sur un site de baignade, un contact préalable avec l'exploitant du site permettra de connaître les conditions d'ouverture et les modalités de fonctionnement de la baignade.

Les sites réglementés doivent être privilégiés pour la pratique de la baignade en milieu naturel.

La fréquentation des sites non réglementés est formellement déconseillée : des arrêtés municipaux peuvent en interdire l'accès. Ce sont en effet des sites où des risques pour la sécurité physique des baigneurs ont été identifiés (courants, risques de blessures…) et où les risques pour la santé des baigneurs ne sont pas maitrisés.

SOYEZ ACTEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE !

- Raccorder les logements à un système de collecte des eaux usées conforme à la réglementation.
- Ne pas jeter de déchets et polluants dans le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Se baigner uniquement dans les sites autorisés, pour préserver votre santé et votre sécurité mais également pour préserver la biodiversité.
- Ramasser les déchets.
- Privilégier les crèmes solaires sans impact sur l'environnement.
- Veiller à ramasser les déjections canines et à respecter la réglementation concernant l'accès des animaux à la plage.

SOYEZ VIGILANT !

L'été, **des cyanobactéries** peuvent apparaître sous forme d'écume bleue, verte ou rouge à la surface de l'eau et produire des toxines dangereuses pour la santé. Ne vous baignez pas si vous constatez que l'eau a changé de couleur : pour en savoir plus ***consultez la page « Cyanobactéries » sur le site de l'ARS Grand Est***.

Les **noyades accidentelles** sont responsables chaque année en France d'environ 1 000 décès. Elles concernent davantage enfants de moins de 6 ans et les personnes les plus âgées (65 ans et plus). Il est impératif :

- D'assurer une surveillance permanente et rapprochée des enfants lors des activités de bain et à proximité de l'eau
- De tenir compte de votre forme physique avant de partir nager, et de ne pas surestimer votre condition physique : il est plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

Retrouvez les campagnes de prévention des noyades et de promotion de l'apprentissage de la natation sur les site du ***Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative*** et ***Santé publique France***.

D'AUTRES SOURCES D'INFORMATION SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

- ***Le site « RecoSanté »***
- ***Le site de l'ARS Grand Est : Qualité de l'eau en milieu naturel***

[2] ***Les profils de baignade (ou de vulnérabilité)*** *sont des outils de prévention face aux risques sanitaires et d'amélioration de la qualité des eaux de baignade. Un profil de baignade correspond à l'identification et à l'étude des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et par conséquent présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il peut notamment permettre de gérer, de manière préventive (ex : adaptation du contrôle de la qualité de l'eau, fermeture préventive), les contaminations éventuelles du site de baignade et donc l'exposition des baigneurs à un risque pour leur santé.*

Contact presse
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Petites annonces

- **Je suis à la recherche d'une adoption d'un chiot** de petite taille, à donner ou à bas prix. Tél 07 71 70 13 43
- **Perdu trousseau de clés**. Merci de les déposer en mairie.

Urgences médicales

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence, composer le **3237.**

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33.**

En cas d'urgence ou **après minuit,** faire le **15.**

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi - mercredi : 9h à 12h
Mardi - jeudi : 9h à 12h et 16h à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Déchèterie

Du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h00 à 17h15

BEINHEIM

19A rue principale - 67930 BEINHEIM
03.88.53.04.04
mairie@beinheim.fr
www.beinheim.fr

LE TRI FACILE

Bulletin d'Information Municipal imprimé par PARMENTIER IMPRIMEURS LA WANTZENAU
Dépôt légal – rédaction et mise en page Mairie de Beinheim, parution hebdomadaire.